

QUESTIONS / RÉPONSES

Questions des participants à la consultation publique concernant la démarche de planification de la partie nord de L'Île-des-Sœurs (L'IDS)

Événement tenu le 18 septembre 2018 au Centre communautaire Elgar

QUESTIONS EN LIEN AVEC LE TRANSPORT PAR AUTOBUS

Réponses par la Société de transport de Montréal (STM)

Q : Est-ce qu'une navette est prévue pour se rendre au Réseau express métropolitain (REM) sur L'IDS ou devons-nous prendre les transports de la STM?

R : L'offre de service de la STM sera adaptée pour que l'ensemble des lignes de L'IDS puisse offrir un lien avec le REM. Les résidents et travailleurs pourront rejoindre les arrêts d'autobus pour emprunter un service de la STM vers le REM. Les détails de la modification de l'offre de service sont à l'étude et seront proposés aux résidents et entreprises lors d'une consultation publique organisée par la STM dans le courant de l'année 2019, comme mentionné lors de la soirée de consultation publique du 18 septembre 2018.

Q : Est-il possible de remplacer les autobus par un réseau de navettes électriques autonomes? Pourrait-il y avoir un projet pilote rapidement?

R : La STM est partenaire de la Ville pour évaluer quels projets pourraient être intéressants. Il s'agit d'un mode de transport en développement avec des capacités moindres et il ne pourrait donc pas déplacer les milliers d'utilisateurs actuels du transport en commun vers le REM.

Ajout de la Ville de Montréal : Cette avenue pourra cependant être explorée pour une implantation à long terme selon la demande et selon les lieux à desservir.

Q : Que prévoyez-vous comme aménagement des transports en commun pour minimiser l'emploi de la voiture jusqu'au REM?

R : La station Île-des-Sœurs (IDS) sera dotée d'un terminus d'autobus en site propre, ce qui permettra de rabattre l'ensemble des lignes d'autobus de L'IDS vers le REM.

Q : Quelle sera la fréquence des autobus?

R : La STM travaille à offrir une fréquence adaptée aux usagers, en concordance avec les besoins du milieu et l'évolution de l'achalandage des autobus. Les détails de la modification de l'offre de service sont à l'étude et seront proposés aux résidents dans le courant de l'année 2019.

Q : Avons-nous le volume des usagers actuels des autobus (incluant les étudiants)?

R : À l'automne 2017, nous recensons environ 5 000 montants par jour pour l'ensemble des arrêts d'autobus de L'IDS.

QUESTIONS / RÉPONSES

Questions des participants à la consultation publique concernant la démarche de planification de la partie nord de L'Île-des-Sœurs (L'IDS)

Événement tenu le 18 septembre 2018 au Centre communautaire Elgar

Q : Le service actuel d'autobus sera-t-il maintenu jusqu'au centre-ville? Notamment les lignes 168 et 178-12?

R : L'offre de service de la STM sera adaptée pour rabattre l'ensemble des lignes de L'IDS vers le REM et maintenir un service minimal vers le centre-ville. Les détails de la modification de l'offre de service sont à l'étude et seront proposés aux résidents dans le courant de l'année 2019.

Q : Comment se rendre de la pointe sud jusqu'au REM par autobus?

R : L'offre de service de la STM sera adaptée pour rabattre l'ensemble des lignes de L'IDS vers le REM. Les résidents et travailleurs pourront rejoindre tous les arrêts d'autobus actuels et futurs pour emprunter un service direct au REM. Les détails de la modification de l'offre de service sont à l'étude et seront proposés aux résidents dans le courant de l'année 2019.

Q : Quels sont les transferts modaux possibles pour faciliter la fluidité?

R : Le transfert du mode automobile vers le mode transport collectif est le plus efficace pour fluidifier la circulation sur le réseau routier.

Q : Y aura-t-il des espaces de stationnement pour les autobus près de la station?

R : La station IDS sera dotée d'un terminus d'autobus en site propre, ce qui permettra de rabattre l'ensemble des lignes d'autobus de L'IDS vers le REM.

QUESTIONS / RÉPONSES

Questions des participants à la consultation publique concernant la démarche de planification de la partie nord de L'Île-des-Sœurs (L'IDS)

Événement tenu le 18 septembre 2018 au Centre communautaire Elgar

QUESTIONS EN LIEN AVEC LE REM

Réponses par la Caisse de dépôt et placement du Québec – Infrastructure (CDPQ Infra)

Q : Depuis la pointe nord, comment accéder à la station du REM comme piéton?

R : Des accès piétons par tunnel sous l'autoroute sont prévus au projet, afin d'assurer un accès simple et efficace de part et d'autre de l'autoroute.

Q : Où sera le stationnement incitatif? À la station du REM?

R : Il n'y a pas de stationnement incitatif prévu à la station IDS du REM. CDPQ Infra privilégie une optimisation et une bonification des accès piétons, cyclistes et surtout en transport collectif (autobus).

Q : Comment avoir la certitude qu'il y aura de la place pour entrer dans le REM?

R : CDPQ Infra a procédé à des études d'achalandage exhaustives afin de guider les choix faits en ce qui concerne les dimensions du matériel roulant et la fréquence du service. La station à L'IDS bénéficiera d'une fréquence toutes les 2,5 minutes en heure de pointe et toutes les 5 minutes en dehors des heures de pointe, et ce, 20 heures par jour, 7 jours sur 7.

Q : Est-ce que les autobus qui amèneront les insulaires à la station du REM déposeront les gens dans un espace couvert?

R : Ce seront des arrêts d'autobus sur rue, mais il y aura un accès piéton jusqu'à la station qui sera à proximité et qui lui sera couvert. Les gens n'auront donc pas à se déplacer beaucoup afin d'atteindre un accès couvert jusqu'à la station.

Q : Quel sera le niveau de bruit du REM pour les résidents?

R : Le REM est un métro léger et entièrement automatisé, une technologie moins bruyante qu'un train conventionnel. À L'IDS, le passage se fera au centre de l'A10. Le passage des voitures automobiles de part et d'autre du REM devrait faire en sorte que le bruit à chaque passage du REM ne soit pas particulièrement notable.

Q : L'achalandage provenant de la Rive-Sud va-t-il permettre aux personnes de L'IDS d'avoir de la place dans le REM?

R : CDPQ Infra a procédé à des études d'achalandage exhaustives afin de guider les choix faits en ce qui concerne les dimensions du matériel roulant et la fréquence du service. À l'instar du métro de Montréal, certains passages pourraient être plus achalandés que d'autres, mais, au final, la grande fréquence permettra d'assurer une offre régulière et il ne devrait pas y avoir d'enjeux particuliers pour accéder au REM.

QUESTIONS / RÉPONSES

Questions des participants à la consultation publique concernant la démarche de planification de la partie nord de L'Île-des-Sœurs (L'IDS)

Événement tenu le 18 septembre 2018 au Centre communautaire Elgar

Q : Y aura-t-il des départs de L'IDS où les trains seront vides?

R : Ce n'est pas prévu à l'heure actuelle et ce serait sans doute complexe à coordonner puisque l'espace est restreint à L'IDS pour construire une troisième voie. Il n'y a toutefois rien qui indique que de tels départs à vide sont nécessaires en raison de la très grande fréquence du service prévue, et ce, 20 heures par jour.

Q : Les autobus de la Rive-Sud conserveront-ils une voie de circulation sur le pont ou c'est le REM qui les remplace?

R : Dans le projet du nouveau pont Champlain, deux voies (une dans chaque direction) sont dédiées au transport collectif sur le tablier central du pont. Ce sont les voies qu'empruntera le REM. Des autobus pourraient traverser le nouveau pont Champlain, mais ce ne serait pas en voie dédiée. Il est à noter toutefois qu'une voie réservée aux autobus est prévue sur le nouveau pont de L'IDS pour l'accès entre le reste de l'île de Montréal et L'IDS.

Q : Est-ce que le REM permet le transport de bicyclettes?

R : Oui, les bicyclettes seront admises et des espaces seront privilégiés à cette fin dans les voitures du REM. L'opérateur devra toutefois définir la politique de voyage des bicyclettes et décider s'il s'arrime au métro de Montréal quant à l'interdiction des bicyclettes durant les heures de pointe.

Q : Quel sera le tarif d'un passage sur le REM? Similaire au prix d'un passage pour l'autobus ou plus cher?

R : La grille tarifaire de l'ensemble des réseaux de transport pour la région métropolitaine sera définie par l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM). Le coût des billets ne sera donc pas défini par le REM. Aussi, ce billet ne sera pas dédié au REM, il devrait permettre de passer d'un réseau à l'autre. Il est à noter que le coût par passager/km pour le REM est de 72 cents. C'est ce coût qui sera facturé à l'ARTM chaque fois qu'un passager dans le REM parcourra 1 km. Ce coût est très compétitif et est en dessous du coût moyen pour les autobus qui est de 73 cents et pour les trains qui est de 89 cents. Le coût des billets ne devrait donc pas être très différent des coûts actuels à distance égale.

QUESTIONS / RÉPONSES

Questions des participants à la consultation publique concernant la démarche de planification de la partie nord de L'Île-des-Sœurs (L'IDS)

Événement tenu le 18 septembre 2018 au Centre communautaire Elgar

Q : L'ARTM va fixer les tarifs. Est-il possible de créer des forfaits? STM+REM? Est-ce que l'on paie avec la carte OPUS? Est-ce que le coût du trajet est le même pour tous?

R : L'ARTM pourrait mieux répondre à ces questions, mais le principe général est une grille tarifaire intégrée pour tous les réseaux afin qu'il soit possible de passer d'un réseau à l'autre sans acheter à nouveau un billet.

Q : Combien d'aires/d'espaces de départ/arrivée en auto sont prévus à la station IDS? Aura-t-on les mêmes problèmes qu'à l'aéroport de Dorval?

R : Il n'y a pas de stationnement incitatif. Toutefois, CDPQ Infra prévoit des dépose-minutes à proximité des stations pour qu'il soit possible d'y déposer des personnes facilement pour aller au REM.

Q : Y aura-t-il du stationnement incitatif en souterrain?

R : Non, ce n'est pas prévu au projet. CDPQ Infra privilégie les accès piétons, cyclistes et par autobus pour la station de L'IDS. Elle travaille avec de nombreux partenaires pour s'assurer que les accès au REM en transport collectif soient optimisés et bonifiés.

Q : Quelles seront les heures de service du REM?

R : 20 heures par jour (environ 5 h à 1 h), 7 jours sur 7.

Q : Lors de la saison hivernale (neige et glace), comment va réagir le REM?

R : La technologie du REM, métro léger et automatisé, est présente partout dans le monde et c'est une technologie qui a fait ses preuves dans des climats hivernaux. Dans le cadre du REM, CDPQ Infra s'est assurée, dans l'appel de propositions, que les consortiums prennent en considération les particularités du climat de la région de Montréal via un plan hivernal spécifique au REM.

Q : En quelle année seront terminés les travaux du REM?

R : La station de L'IDS sera mise en service avec l'antenne Rive-Sud en 2021.

Q : La population de L'IDS a subi les impacts du pont Champlain et elle est inquiète d'être à nouveau touchée pendant plusieurs années encore. Quelles mesures d'atténuation prévoyez-vous?

R : Nous souhaitons nous assurer de minimiser au maximum les impacts de la construction de la future station de L'IDS. Celle-ci s'effectuant au centre de l'A10, les impacts des travaux devraient être grandement atténués par la présence de la circulation de part et d'autre du chantier. CDPQ Infra travaille aussi étroitement avec l'ensemble de ses partenaires pour bien coordonner les travaux et a mis sur pied une

QUESTIONS / RÉPONSES

Questions des participants à la consultation publique concernant la démarche de planification de la partie nord de L'Île-des-Sœurs (L'IDS)

Événement tenu le 18 septembre 2018 au Centre communautaire Elgar

équipe dédiée aux relations avec la communauté afin d'assurer une communication étroite avec l'ensemble des riverains, et ce, de façon régulière tout au long des travaux. Pour en savoir plus sur les initiatives de CDPQ Infra au niveau de la communauté : rem.info

Q : Sera-t-il possible d'avoir un rappel architectural du pont Champlain dans les aménagements du REM?

R : La signature architecturale du nouveau pont Champlain est effectivement prise en compte dans la vision architecturale de la future station de L'IDS, qui fait partie des stations signature du projet.

Q : Constituez-vous un comité de bon voisinage du REM? Si oui, à partir de quand?

R : C'est un élément qui est effectivement fortement envisagé. Nous vous invitons à vous abonner à nos infolettres en consultant rem.info pour suivre les prochaines étapes quant à de telles initiatives.

Q : Qui paiera pour tous les aménagements du REM?

R : Les aménagements autour de la station même font partie du projet du REM (par exemple les accès par autobus, les accès piétons et cyclistes, etc.) et seront donc payés par CDPQ Infra.

Q : Combien d'employés de la Caisse et de consultants habitent L'IDS et la connaissent? Connaissez-vous nos besoins de transport?

R : Il y a effectivement quelques employés dans le cadre du projet qui résident à L'IDS. Habiter à L'IDS peut effectivement être un atout, mais il ne faut pas perdre de vue que la planification d'un projet comme le REM réside avant tout dans des analyses techniques rigoureuses pour bien connaître chacun des milieux d'intervention. Il est aussi important de noter que le projet est le résultat de l'analyse de plus de 30 ans d'étude de différents projets n'ayant jamais franchi le stade de planification. Une station à L'IDS a souvent fait partie par le passé de la planification d'un projet de système léger sur rail (SLR) sur le nouveau pont Champlain. Le REM va plus loin, il intègre cette station à un réseau plus vaste de 67 km et 26 stations, en plus d'offrir une très grande fréquence et une technologie de métro léger automatisé. Au final, L'IDS sera désormais rattachée à une nouvelle ligne de métro aérienne bénéficiant de temps de parcours rapide, direct, fiable et fréquent.

QUESTIONS / RÉPONSES

Questions des participants à la consultation publique concernant la démarche de planification de la partie nord de L'Île-des-Sœurs (L'IDS)

Événement tenu le 18 septembre 2018 au Centre communautaire Elgar

QUESTIONS EN LIEN AVEC LES PONTS ET AUTOROUTES

Réponses par Infrastructure Canada et Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée (PJCCI)

Q : Y aura-t-il des mesures d'atténuation du bruit causé par la circulation sur le pont Champlain?

R : Des murs antibruit semi-transparentes seront installés sur divers tronçons de l'autoroute à L'IDS afin de réduire les nuisances sonores. Cette approche a été présentée en avril 2017 lors d'un comité de bon voisinage Verdun/Sud-Ouest.

Q : Le pont de contournement pourrait-il être utilisé comme un pont de service?

R : Non, car suivant la mise en service du nouveau pont Champlain, le pont de contournement ne pourra pas être rebranché au réseau routier de L'IDS en raison des changements de géométrie et d'élévation du nouveau réseau routier. Sa localisation empêchant aussi son raccordement au réseau local, aucune vocation comme lien routier n'est envisageable pour le pont de contournement pour le moment.

QUESTIONS / RÉPONSES

Questions des participants à la consultation publique concernant la démarche de planification de la partie nord de L'Île-des-Sœurs (L'IDS)

Événement tenu le 18 septembre 2018 au Centre communautaire Elgar

QUESTIONS EN LIEN AVEC LA PLANIFICATION URBAINE MUNICIPALE POUR LE SECTEUR

Réponses de la Ville de Montréal

Q : L'île compte actuellement un peu plus de 20 000 habitants; combien y en aura-t-il au terme de la mise en œuvre de la planification prévue?

R : La nouvelle population potentielle dans le secteur de la partie nord-est d'environ 3 000 ménages, ou plus ou moins 4 500 nouvelles personnes. En tenant compte des autres projets hors du secteur de planification mais sur l'île, par exemple dans la pointe sud et sur le chemin du Golf, la population pourrait atteindre théoriquement environ 30 000 habitants à terme, dans un horizon de développement d'un peu moins de 20 ans.

Q : Quelle sera la population de L'IDS à terme selon le schéma d'aménagement, qui semble faire abstraction du bâti actuel?

R : Le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (SAD, 2015) prescrit une densité minimale brute de 110 logements par hectare à développer ou redévelopper pour l'ensemble du secteur de planification de la partie nord de L'IDS, qui est considérée comme une aire TOD¹ (Transit-Oriented Development). Cette densité fait référence à la prescription de densité résidentielle minimale du Plan métropolitain d'aménagement de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). Le SAD vise à favoriser la croissance résidentielle aux abords des stations de métro et des gares de train, conformément aux orientations gouvernementales ainsi qu'à l'objectif du PMAD d'augmenter de 40 % la croissance des ménages vers les points d'accès au réseau de transport collectif.

Q : L'île compte actuellement 20 000 habitants; a-t-on vraiment besoin de plus de commerces? Le besoin est-il là?

R : Une étude de potentiel économique réalisée en 2017 a permis de déceler des besoins en termes de nouveaux commerces et services par rapport à l'offre actuelle. Selon l'étude, avec une estimation d'au moins 2 500 nouveaux ménages dans le secteur de planification, ces besoins seraient encore plus importants que les besoins actuels. L'étude a également permis de conclure que le potentiel pour le bureau était plus limité pour l'île, à l'image de la tendance montréalaise.

¹ « Le TOD est un développement immobilier de moyenne à haute densité, structuré autour d'une station de transport en commun à haute capacité, comme une gare de train, une station de métro, une station de Service Léger sur Rail (SRL) ou un arrêt de bus. Situé à distance de marche d'un point d'accès important du réseau de transport en commun, le TOD est un quartier qui conjugue notamment les déplacements actifs, la mixité sociale et le design urbain. » (Définition tirée du site Internet de la CMM : <http://cmm.qc.ca>)

QUESTIONS / RÉPONSES

Questions des participants à la consultation publique concernant la démarche de planification de la partie nord de L'Île-des-Sœurs (L'IDS)

Événement tenu le 18 septembre 2018 au Centre communautaire Elgar

Q : Quelles seront les hauteurs pour les nouvelles constructions pour la place du Commerce autour du REM?

R : Les hauteurs de construction ne sont pas encore définies. Il est souhaité que les bâtiments les plus hauts et denses soient localisés à proximité de l'autoroute et, surtout, de la station du REM, selon les principes d'un TOD.

Q : La densification augmentera la congestion et l'accès. Comment s'y attaquer?

R : Un report modal de l'utilisation de l'automobile vers le train du REM est envisageable pour L'IDS, tout comme pour l'ensemble des autres stations du REM. Il est souhaité de prévoir un redéveloppement du secteur de planification selon des types de projets immobiliers et des aménagements cohérents avec les principes du TOD, où le transport actif et collectif est grandement favorisé par rapport à l'automobile. La fréquence et les parcours d'autobus de la STM seront d'ailleurs améliorés afin de desservir adéquatement le REM pour les résidents de L'IDS. Des consultations par la STM auront lieu en 2019 à ce sujet. L'ensemble de ces actions contribuera à limiter, voire réduire la pression sur le réseau routier.

Q : Vous parlez de logement social. Si le terrain appartient à des promoteurs, comment allez-vous négocier la perte de revenu (loyer)?

R : Dans le cadre de la mise en œuvre de sa Stratégie d'inclusion de logements abordables, la Ville de Montréal convient avec un promoteur de la vente d'un terrain aux fins de construction de logements sociaux, à un prix compatible avec le programme de subvention existant (AccèsLogis Montréal). Le promoteur peut également construire lui-même le projet sous la forme d'un projet clés en main. Dans certains cas, une contribution financière peut être versée en remplacement d'un terrain ou d'un bâtiment. Pour plus de détails sur la Stratégie d'inclusion, voir :

http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=9337,119343573&_dad=portal&_schema=PORTAL

Q : Y a-t-il assez de terrains pour répondre au futur développement urbain?

R : Oui, il existe divers terrains vacants ou non occupés par des constructions, par exemple de grands stationnements de surface. Il est également possible que certains bâtiments soient démolis et reconstruits afin de mieux mettre en valeur ou d'optimiser certains sites et d'ainsi améliorer la qualité de vie du milieu.

QUESTIONS / RÉPONSES

Questions des participants à la consultation publique concernant la démarche de planification de la partie nord de L'Île-des-Sœurs (L'IDS)

Événement tenu le 18 septembre 2018 au Centre communautaire Elgar

Q : Où sont les terrains développables qui longent le littoral? Et appartiennent-ils à la Ville de Montréal ou à l'arrondissement de Verdun?

R : Dans le secteur de planification, la majorité des terrains le long du littoral appartiennent à la Ville de Montréal, dont fait partie l'arrondissement de Verdun, et ne sont pas retenus pour le développement immobilier, mais plutôt pour des fins récréatives. Un important terrain entre le pont Champlain et l'Estacade du pont Champlain appartient toutefois à Ponts Jacques-Cartier-Champlain Inc. (PJCCi), du gouvernement fédéral. Ce terrain est adjacent à une propriété de la Ville où était située l'ancienne piste cyclable qui liait le boulevard René-Lévesque et l'Estacade.

Q : Quelle est la durée projetée de mise en œuvre du projet particulier d'urbanisme (PPU)?

R : Pour le développement immobilier sur les terrains privés, la mise en œuvre d'un PPU s'échelonne sur plusieurs années, selon la vigueur du marché notamment. Plus concrètement, l'horizon prévu de réalisation est d'un peu moins de 20 ans (2035), mais des phases pourraient être réalisées dans un horizon rapproché, en lien avec la mise en service du REM planifiée en 2021. Pour l'aménagement ou le réaménagement des rues et des espaces publics, l'échéancier demeure à préciser et sera détaillé dans l'éventuel PPU.

Q : Avez-vous pris en considération que la place du Commerce est non accessible à pied pour les usagers de la pointe sud? Tout le monde prend son auto pour faire l'épicerie. Il ne faut pas minimiser la voiture.

R : Tout en conservant la mobilité véhiculaire, d'autres opportunités de déplacement entre le sud de l'île et la partie nord de l'île seront intégrées, par exemple en optimisant le transport par autobus, en bonifiant le réseau cyclable ou en ajoutant des bornes de vélopartage. Il est prévu que les nouveaux projets immobiliers le long de la place du Commerce offrent également des espaces de stationnement intérieur pour les établissements commerciaux et les services, qui s'adresseront à l'ensemble des résidents de l'île.

Q : Quel sera l'impact sur la circulation de l'entrée de l'autoroute Bonaventure vers l'île, si la place du Commerce est réduite en termes de capacité automobile? On a déjà trop de congestion.

R : Selon le report modal anticipé avec la venue du REM et une étude de circulation réalisée par la Ville de Montréal, il est estimé qu'à la suite de la fin des travaux du REM et du pont Champlain, il n'y aurait pas de problèmes de congestion ou de circulation qui seraient critiques dans le secteur de planification, et ce, même si la place du Commerce

QUESTIONS / RÉPONSES

Questions des participants à la consultation publique concernant la démarche de planification de la partie nord de L'Île-des-Sœurs (L'IDS)

Événement tenu le 18 septembre 2018 au Centre communautaire Elgar

est revitalisée. Le report modal vise surtout les déplacements quotidiens aux fins du travail ou des études, plus particulièrement vers le centre-ville. L'objectif est de réduire l'achalandage véhiculaire lors des pointes de trafic, en matinée ou en soirée.

Q : Comment l'aspect pratique des résidents de l'île est-il pris en considération dans l'aménagement de la place du Commerce (stationnement requis pour l'épicerie)?

R : Il est souhaité que les commerces et services soient toujours desservis par l'automobile, mais que le stationnement soit intégré de façon plus optimale qu'actuellement, soit à l'intérieur des nouveaux bâtiments (souterrain ou étagé) ou sur rue. De nombreuses autres possibilités de déplacement seront favorisées pour rejoindre les commerces et services (nouveaux trottoirs plus larges, aires de promenades, nouveaux liens entre les quartiers et projets immobiliers, nouvelles pistes cyclables, arrêts d'autobus, etc.).

Q : Est-ce qu'on fait de la place du Commerce une destination?

R : Comme actuellement, la place du Commerce conservera sa position de destination pour la clientèle de l'île mais sera optimisée, en la rendant conviviale pour tous les modes de transport et aussi en offrant la possibilité d'implanter davantage de commerces, services et équipements de proximité pour les résidents et travailleurs existants ou à venir. Le souhait est que la place du Commerce soit consolidée en un milieu de vie complet.

Q : Pouvez-vous préciser votre notion de commerces et de résidences? La hauteur et la superficie des commerces? Où le zonage sera-t-il modifié?

R : Les commerces sont principalement les commerces et services de proximité/de quartier à l'usage des résidents et travailleurs du secteur. La hauteur est à déterminer, mais il est souhaité que l'échelle humaine du piéton soit respectée le long des voies publiques. À cet égard, une stratégie réglementaire innovante est en cours de conception dans le cadre de la démarche de PPU.

Q : Pourquoi changer le zonage? Pour construire des commerces en hauteur à L'IDS?

R : Les règlements d'urbanisme seront modifiés afin de répondre à la vision d'un milieu de vie favorisant les mobilités actives et l'ambiance à l'échelle du piéton, et ce, en respect des populations existantes ou à venir dans le cadre des nouveaux projets.

Q : Est-ce qu'une piscine intérieure est prévue?

R : Cet usage fait partie de la réflexion en ce qui a trait aux divers équipements collectifs potentiels dans le secteur de planification.

QUESTIONS / RÉPONSES

Questions des participants à la consultation publique concernant la démarche de planification de la partie nord de L'Île-des-Sœurs (L'IDS)

Événement tenu le 18 septembre 2018 au Centre communautaire Elgar

Q : Prévoyez-vous des petits commerces artisanaux avec des cafés à bas prix? Un carrefour de créations/d'artistes?

R : Une place du marché est envisagée dans le secteur et pourrait être propice à ce genre d'interventions. Différents locaux commerciaux seront également disponibles selon les projets immobiliers qui seront développés le long de la place du Commerce.

Q : Prévoyez-vous un bâtiment coopérative de citoyens?

R : Les projets sociaux et communautaires sont initiés par le milieu et étudiés par la Ville de Montréal, qui administre le programme de subvention AccèsLogis Montréal. Un projet de logement dans le secteur de planification pourrait prendre la forme d'une coopérative, d'un OBNL d'habitation ou d'un projet de l'Office municipal d'habitation de Montréal. Pour plus de détails sur AccèsLogis Montréal, voir :

http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=9337,112625600&_dad=portal&_schema=PORTAL

Q : Qui sera responsable de tous les aménagements paysagers?

R : La Ville de Montréal sera responsable des aménagements dans les rues, les liens et les espaces publics. Il n'est toutefois pas écarté qu'il y ait un partage avec certains promoteurs privés, selon des ententes prévues à cet effet.

Q : Compte tenu des constructions d'édifices entre la place du Commerce et la pointe nord, y aura-t-il plus de verdure qu'à présent?

R : Il est souhaité de bonifier grandement le verdissement dans le secteur. Cet objectif, qui devra être atteint en collaboration avec les différents propriétaires fonciers (privés ou gouvernementaux), fait d'ailleurs partie des politiques de la Ville de Montréal.

Q : Où arrivera la piste cyclable du pont Champlain et vers où va-t-elle se diriger? Comment les cyclistes se rendront au centre-ville?

R : La piste cyclable arrivera au nord de l'autoroute 15, à l'intersection de l'actuel carrefour giratoire Claude-Robutel. La Ville connectera cette piste cyclable à la piste cyclable passant sur le pont du chenal de L'Île-des-Sœurs, qui mène au boulevard Gaétan-Laberge. C'est à partir de ce boulevard que différents parcours permettraient d'optimiser la desserte cyclable vers le centre-ville.

Q : Veuillez expliquer les « passages partagés ». Est-ce un passage délimité pour les cyclistes et pour les piétons?

R : C'est un lien qui peut être utilisé par tous les usagers, qu'il soit sur terrain public ou privé, et qui favorise l'utilisation harmonieuse de l'espace tant par les piétons et

QUESTIONS / RÉPONSES

Questions des participants à la consultation publique concernant la démarche de planification de la partie nord de L'Île-des-Sœurs (L'IDS)

Événement tenu le 18 septembre 2018 au Centre communautaire Elgar

cyclistes que par des espaces de plantation et de gestion de l'eau. Selon certaines conceptions, des passages partagés peuvent également autoriser le passage des véhicules à très faible vitesse, selon les besoins (stationnement, livraison, etc.). Ces passages partagés visent aussi à rendre plus accessibles et à traverser les terrains très profonds autour de la place du Commerce, et ce, dans le but de faciliter et de sécuriser tous les types de déplacements.

Q : La rue cours du Fleuve sera-t-elle envahie par les vélos?

R : Il n'est pas prévu d'augmenter le passage des vélos sur la rue cours du Fleuve. D'autres parcours seraient même favorisés ailleurs que sur cette rue.

Q : Y a-t-il des mesures pour éviter le stationnement en provenance de la Rive-Sud?

R : Les stationnements de surface ou incitatifs dédiés aux usagers du REM ne seront pas développés dans le cadre de la présente planification urbaine. D'ailleurs, le REM n'a pas prévu de tels aménagements à ce jour. Les usagers du REM en provenance de la Rive-Sud auront leurs stations (3) et ne seront pas incités à venir stationner à L'IDS. À ce titre, la congestion routière inévitable sur le pont Champlain et la perte de temps qu'elle entraînera sont des facteurs qui n'encourageront certainement pas ce type de comportement. En ce qui concerne les visiteurs ou des gens de passage qui fréquenteront les résidents ou les commerces, ceux-ci pourront le faire à même les espaces de stationnement intégrés aux projets immobiliers.

Q : Comment la pointe nord et la pointe sud seront-elles reliées (pistes cyclables)?

R : Le réseau de pistes cyclables sera prochainement allongé, en rive, derrière le chemin du Golf. L'arrondissement de Verdun poursuit l'objectif de compléter les sections du réseau cyclable afin d'offrir les liens les plus directs entre les quartiers de l'île.

Q : Que veut dire bonifier le stationnement?

R : Cela signifie d'offrir des stationnements ailleurs que sur les stationnements extérieurs de grande surface, par exemple en souterrain, dans des bâtiments ou sur rue. La réutilisation des stationnements extérieurs à d'autres fins favorisera une minimisation des îlots de chaleurs et une meilleure gestion des eaux de ruissellement et permettra d'optimiser l'espace foncier disponible.

QUESTIONS / RÉPONSES

Questions des participants à la consultation publique concernant la démarche de planification de la partie nord de L'Île-des-Sœurs (L'IDS)

Événement tenu le 18 septembre 2018 au Centre communautaire Elgar

Q : S'il vous plaît, clarifiez quels sont les différents ponts prévus pour le secteur (pont Champlain, de contournement, de L'IDS, du chenal, etc.). Éclairiez-nous!

R :

- Pont Champlain actuel : pont sur le fleuve Saint-Laurent toujours en activité, mais qui sera fermé et démolí au profit du nouveau pont Champlain.
- Nouveau pont Champlain : nouveau pont sur le fleuve Saint-Laurent, en cours de construction.
- Pont de contournement : pont temporaire ayant été construit en attendant de reconstruire le pont du chenal de L'Île-des-Sœurs.
- Pont du chenal de L'Île-des-Sœurs : pont nouvellement construit en remplacement du pont de contournement. Il lie l'île à l'autoroute 15 dans le Sud-Ouest. Il est reconstruit au même emplacement que l'ancien pont du même nom qui avait été démolí il y a plusieurs années.
- Pont Clément : pont automobile liant l'autoroute 10 (Bonaventure) dans le secteur du Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles à l'autoroute 15, sur l'île.
- Pont du REM : nouveau pont à construire sur le chenal de L'Île-des-Sœurs, qui accueillera la structure aérienne du train du REM.
- Estacade du pont Champlain : structure parallèle au pont Champlain, plus à l'ouest, qui permet le passage véhiculaire technique pour les besoins du gouvernement fédéral. Il offre également une piste cyclable de plaisance entre la digue du fleuve Saint-Laurent et L'IDS.